



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'ARCACHON EXPANSION  
Vendredi 6 mars 2026**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mr. LUMMEAUX (1<sup>er</sup> Vice-président),  
MME MARESCOT (3<sup>ème</sup> Vice-présidente),

Mesdames BORDEDEBAT, CASSOT, CAUSSARIEU, MAUPILE, THE

Messieurs CAVOLI, FANARA, MONS, PUJOL, SCAPPAZZONI, TREUIL, MARTINERIE, DAVID, DELEPAUX

**A titre consultatif :**

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,  
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.  
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel  
Mr DISSAUX, Directeur Culture.

**ETAIENT EXCUSES :**

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,  
Mr. SOULIER (2<sup>ème</sup> Vice-président)

Mesdames LAFONTAINE, DUBROCA, FOULON  
Mr BONNIN, SEGURA

**A titre consultatif :**

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,  
Mr PIERRE-EDOUARD DROGUET responsable par intérim du Service de Gestion Comptable

**EXTRAIT DE DELIBERATION N°13 TARIFS SPECTACLES ET PARTENARIATS CULTURE 2026-2027 :**

Comme le prévoient les statuts d'Arcachon Expansion le Conseil d'Administration doit fixer les tarifs de la culture :

**SAISON CULTURELLE**

Il convient donc de proposer les tarifs ci-dessous :

Catégories des spectacles	Plein Tarif	Tarif réduit *	Tarif Abonnés **	Tarif Arcachon Expansion ***	Tarif Jeunes/ Demand. d'emploi ****	Tarif Galerie et strapontins *****	Tarifs partenaires structures culturelles convention nées *****	Tarifs opérations promo
A	48 €	41 €	37 €	29 €	32 €	29 €	32 €	20% de remise sur le prix de la place pour chacun des types de tarifs et des catégories
B	35 €	30 €	28 €	20 €	21 €	20 €	21 €	
C	20 €	17 €	15 €	12 €	13 €	12 €	13 €	
D	55 €	50 €	45 €	37 €	40 €	37 €	40 €	

Si la jauge de 500 places n'est pas atteinte la veille d'un spectacle : 10 places seront proposées à titre gratuit au personnel d'Arcachon Expansion

**TARIFS HORS CATEGORIES**

Pour certains spectacles, compte tenu des coûts de production, un tarif « hors catégorie » pourra être appliqué :

Carré or : 79 € (262 places en parterre mise à la vente)

Cat 1 : 69 € (autre parterre 409 places)

Cat 2 : 59 € (balcon + galerie : 230 places)

Soit : 901 places à commercialiser

Invitations associées au tarif « hors catégorie »

12 invitations pour la Mairie d'Arcachon

10 invitations pour la production conformément aux contrats

6 invitations pour les services Protocole/presse

6 invitations pour les professionnels du spectacle (producteur, directeur de salles de spectacles...)

10 invitations pour les partenaires selon conditions

**LA « CARTE » ARCACHON CULTURE**

Valable pour toute la saison, elle est obligatoire pour bénéficier des tarifs d'abonnements.

Elle permet de bénéficier de plusieurs avantages :

- Recevoir les informations de la présentation saison
- Accéder à l'ouverture anticipée de la période d'abonnement,
- Être invité aux rencontres autour de la danse, du théâtre et de la musique,
- Bénéficier d'une place gratuite sur un spectacle de catégorie C pendant la Saison (hors

passports danse et cirque) en fonction des places disponibles

**Tarif Carte Arcachon Culture : 20 €**

## CONDITIONS TARIFAIRES

### \*CONDITIONS D'APPLICATION DES TARIFS REDUITS :

Il est accordé (**sur justificatif**) :

- Groupes plus de 10 places par spectacle : achat groupé
- Places situées au balcon
- Aux abonnés des théâtres Partenaires (selon un quota de places disponibles)
- Partenaires selon convention
- Professionnels du spectacle
- Etudiants de plus de 26 ans
- Lors d'accord promotionnel avec la société de production en dernière minute
- Ville d'Arcachon (sans condition de nombre minima)

### \*\*CONDITIONS D'APPLICATION DES TARIFS ABONNES :

Les abonnés détenteurs de la carte Arcachon Culture bénéficient de ce tarif

Les abonnés peuvent à tout moment, acheter des billets supplémentaires à leur abonnement en bénéficiant de ce tarif.

**Rappel** pour s'abonner, la personne doit choisir au minimum 4 spectacles différents dans la programmation, tout en prenant garde de sélectionner au moins un spectacle de catégorie B et un de catégorie C.

La somme à régler correspond au tarif abonné multiplié par le nombre de spectacles

Tout le long de la saison, les spectateurs abonnés au théâtre Olympia et ceux de la Salle Le Miroir bénéficieront du tarif abonné dans les deux lieux (sous réserve des places disponibles)

Une convention fixe les conditions de ce nouveau partenariat

### \*\*\*TARIF ARCACHON EXPANSION :

Ce tarif est accordé à :

- L'Office de Tourisme lors de commercialisation d'un produit packagé comprenant un spectacle.
- Le Palais des Congrès proposant aux organisateurs de congrès et séminaires des spectacles lors de leur venue à Arcachon.
- Aux salariés d'Arcachon Expansion dans la limite de 2 places maximum par spectacle (catégorie A, B, C ou D hors tarif « Hors catégorie »)

### \*\*\*\* LE TARIF JEUNES/ DEMANDEUR D'EMPLOI :

Ce tarif est accordé :

- Aux personnes de moins de 26 ans sur présentation d'une pièce d'identité,
- Aux demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif de moins de 3 mois et Carte d'identité

### \*\*\*\*\* TARIF GALERIE ET STRAPONTIN :

Ce tarif est accordé à :

- Aux places en galerie
- Aux places en Strapontin

**\*\*\*\*\* TARIFS PARTENAIRES STRUCTURES CULTURELLES CONVENTIONNÉES :**

Ce tarif est accordé aux :

- Structures culturelles conventionnés avec le théâtre Olympia (CCN Ballet Biarritz, Opera de Bordeaux...)

**AUTRES TARIFS****TARIF CLUB JAZZ (CONCERTS A 19H) :**

Concert Bar Arlequin Tarif unique : 10€

**TARIFS SCOLAIRES (ETABLISSEMENT ARTISTIQUE, CULTUREL, SOCIAL, EDUCATIF) :****Le tarif Hors temps scolaire**

1 spectacle : 9 € / élève ou professeur (groupe d'élève avec réservation faite par L'établissement scolaire)

**Le tarif en temps scolaire**

Collèges et Lycées :	6 € / élève
Maternelles et Primaires :	5 € / élève
Ecoles Hors Arcachon :	6 € / élève

**Accompagnateur en temps scolaire** : 1 place gratuite par groupe de 10 élèves assistant à une même représentation ;

Si au-delà de ce quota, une personne supplémentaire accompagne le groupe elle bénéficiera du tarif à 6€

**FESTIVAL DE MUSIQUE DE CHAMBRE**

L'édition 2027 se déroulera courant avril.

Vente des billets à l'unité : voir grille des tarifs de la saison

Comme lors des éditions précédentes, il sera possible d'acheter des Pass pour l'ensemble des concerts aux tarifs unitaires suivants :

**Pass Plein tarif (prix unitaire) :**

- 6 concerts : Tarif B : 26€ / Tarif A : 35€
- 5 concerts : Tarif B : 27€ / Tarif A : 36€
- 4 concerts : Tarif B : 28€ / Tarif A : 37€

**Pass pour les abonnés du théâtre Olympia**

- 6 concerts : Tarif B : 23€ / Tarif A : 30€
- 5 concerts : Tarif B : 24€ / Tarif A : 31€
- 4 concerts : Tarif B : 25€ / Tarif A : 32€

**ARCACHON JAZZ FESTIVAL**

Vente des billets à l'unité :

Grande salle : Tarif B de la grille de tarifs de la saison

Arlequin : Tarif C de la grille de tarifs de la saison

Un tarif réduit sera appliqué pour les spectacles qui se dérouleront dans la Grande Salle du Théâtre Olympia à 20h45 pour : Jazz Hot Club Bassin d’Arcachon et Action Jazz sur présentation de leur carte de membres.

### Pass-Arcachon Jazz Festival

	Plein Tarif	Tarif Réduit*	Tarif Abonnés**
<b>Pass Grande Salle</b>			
3 soirs	96 €	87 €	81 €
2 soirs	66 €	58 €	54 €
<b>Pass Arlequin et Grande Salle</b>			
2 soirs	108 €	92 €	84 €
3 soirs	153 €	138 €	126 €

INVITATIONS RELATIONS PUBLIQUES DU THEATRE : 4 invitations\* à l’Espace Arlequin durant le Arcachon Jazz Festival.

\*Les invitations non distribuées seront remises à la vente

### **PASS DANSE-CIRQUE**

Le Pass Danse-Cirque permet de bénéficier d’un tarif spécial sur les spectacles de danse et cirque programmés sur la saison.

Le spectateur choisira au moins 4 spectacles avec l’obligation d’en prendre minimum 1 en catégorie C et devra faire l’acquisition de la carte Arcachon Culture :

Catégories des spectacles	Tarif abonnés	Tarif abonnés Jeunes/ Demandeur d’emploi ****
A	35 €	23 €
B	25 €	16 €
C	14 €	10 €
D	42 €	36€

### **BILLETTERIE POUR COMPTE DE TIERS**

#### **Service proposé par notre service billetterie :**

- Edition de billets issus de notre logiciel informatique « SIRIUS »
- Les billets reprennent les mentions principales de la manifestation
- Vente des places selon un quota attribué au préalable par le Théâtre Olympia
- Une commission pour les frais générés a été fixée au montant suivant :

Prix du billet	Montant de la commission (à inclure au prix du billet)
Inférieur à 15€	1.00€ par billet vendu
De 15 à 25€	1.50€ par billet vendu
Supérieur à 25€	2.00€ par billet vendu

## TARIFS ARCACHON EN SCENE 2026

### **SUZANE / lundi 3 aout 2026**

Prix des billets : 40€ TTC + Droit de loc pour les billets vendus par la FNAC et Ticktnet

Offre Flash Promo concert de Suzanne :

20€ TTC, offre tout public, sur période limitée à une semaine et dans la limite de 6 opérations.

### **MIKA / mardi 4 août 2026**

Prix des billets : 58€ TTC place assise et 55€ TTC place debout+ Droit de loc pour les billets vendus par la FNAC et Ticktnet

Tarifs billetterie salariés AE (limité au salarié uniquement) :

Suzane 31 €

Mika places debout 41 €

Quotas d'invitations :

#### **Suzane :**

150 gratuités pour les riverains\*\* (debout)

100 invitations pour la ville d'Arcachon

20 invitations pour Arcachon Expansion

80 invitations presse

20 invitations prod

#### **Mika :**

100 invitations ville (50 assis 50 debout)

20 invitations debout pour AE

80 invitations debout presse

30 invitations debout prod

\*\*L'organisation des concerts d'été programmés au Vélodrome d'Arcachon créant des désagréments liés aux :

- Limitations de circulation et accès aux résidences,
- Fermetures des rues,
- Nuisances sonores,

Nous proposerons en compensation :

2 places par foyer pour le concert de Suzane le lundi 3 aout 2026 (dans la limite de 150 gratuités)

Les riverains pourront retirer leurs places munis de la lettre invitation et d'un justificatif de domiciliation à la billetterie du théâtre Olympia.

## PARTENARIATS

### PLAGE AUX ECRIVAINS – 2 AU 3 MAI 2026

#### **PARTENARIAT AVEC LA LIBRAIRIE GENERALE**

ARCACHON EXPANSION mettra à disposition de LA LIBRAIRIE GÉNÉRALE un espace de vente

Tarif : 1 500 euros HT (proposition en cours de validation) pour la durée de la manifestation.

ARCACHON EXPANSION prendra en charge les frais de voyage, d'hébergement et de restauration pour des repas complets midi et soir dès l'arrivée au départ de l'ensemble d'invités.

#### **PARTENARIAT UBA**

Dans le cadre du partenariat avec l'UBA et conformément à la convention qui sera signée pour la Plage aux écrivains :

Places gratuites aux représentations du théâtre Olympia sur la Saison Culturelle 2026-2027 pour le montant de la valorisation de la manifestation soit pour un montant de 400€ TTC

### SCENE CONVENTIONNEE

### PARTENARIAT CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL DE NOUVELLE AQUITAINE MALANDAIN BALLET BIARRITZ

Selon la convention de partenariat établie entre les deux parties Le Centre Chorégraphique National participe financièrement à hauteur de :

- 8 000€ HT pour la programmation de la compagnie de danse **Ibawa** dans le cadre de « accueil studio/ accueil plateau » au théâtre l'Olympia sur la Saison 2025-2026

### TARIFS FESTIVAL CADENCES

	Tarif plein	Tarif Réduit*	Tarif Jeunes/ Demandeur d'emploi /école de danse***	Tarif Arcachon Expansion	Tarifs partenaires structures culturelles conventionnées *****
Spectacles Grandes soirées : - Théâtre Olympia-Arcachon - Espace Culturel-Biganos - Théâtre Cravey-La Teste Le Miroir- Gujan Mestras	38€	28€	12€	28€	28€
Spectacle Opéra de Bordeaux	40€	30€	20€	30€	30€
Spectacle Le Teich - Pôle culturel L'Ekla Spectacle Saint Jean d'Illac - _ Espace Querendeau	10€		6€		6€
- Théâtre de la mer - Arcachon	10€		7€		7€

#### ▪ Pass Théâtre Olympia

	Tarif plein	Tarif réduit*	Tarif Jeunes/ Demandeur d'emploi*** /école de danse
8 spectacles	240€	198€	80€
6 spectacles (hors Opéra de Bordeaux)	198€	150€	66€
6 spectacles (dont Opéra de Bordeaux)	200€	155€	66€

4 spectacles (hors Bordeaux)	140€	104€	40€
4 spectacles (dont Bordeaux)	140€	108€	40€

Le Pass 8 spectacles donne droit à deux spectacles gratuits au Théâtre de la Mer

Le Pass 6 spectacles donne droit à un spectacle gratuit au Théâtre de la Mer

#### ▪ Pass Théâtre de la Mer

	Tarif Plein	Tarif réduit*/Tarif Jeunes/ Demandeur d'emploi*** /école de danse
10 spectacles	70€	50€
5 spectacles	35€	25€

## CONDITIONS TARIFAIRES - CADENCES

### \* TARIFS REDUITS

Il est accordé (**sur justificatif**) :

- Groupes plus de 10 places par spectacle : achat groupé
- Places situées au balcon et aux galeries
- Abonnés saison culturelle 2026-2027
- Partenaires selon convention
- Professionnels du spectacle
- Etudiants de plus de 26 ans
- Abonnés théâtres partenaires (selon un quota de places disponibles)
- Lors d'accord promotionnel avec la société de production en dernière minute
- Ville d'Arcachon (sans condition de nombre minima)

### \*\*\* LE TARIF JEUNES/ DEMANDEUR D'EMPLOI

- Aux personnes de moins de 26 ans sur présentation d'une pièce d'identité,
- Aux demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif de moins de 3 mois et Carte d'identité
- Aux compagnies de danse professionnels participant au Festival
- Achat de place en Strapontin au parterre et Strapontin assis au balcon
- Lors d'accord promotionnel avec la société de production en dernière minute

### TARIF SCOLAIRE

Il convient de proposer le tarif ci-dessous pour les spectacles en soirée du Festival Cadences proposés aux scolaires (hors temps scolaire) : 9€/élève

### PARTENARIATS ENTREPRISES PRIVEES POUR LE FESTIVAL CADENCES :

Formule accessible pour un montant forfaitaire de 32€ par billet de spectacle vendu à partir de 40 personnes.

La formule comprend :

Choix du spectacle du Festival Cadences (date fixée par convention)

Logo de l'entreprise sur la plaquette du festival

Accueil personnalisé avec réception deux formules :

- Partenaire d'un soir : Au-dessus de 80 personnes : places et un accueil personnalisé comprenant buffet et boissons
- Complice d'un soir : 50 places et un accueil personnalisé comprenant un verre offert

**INVITATIONS PARTENARIATS SAISON CULTURELLE ET SOIREES CADENCES AU THEATRE OLYMPIA (PAR SPECTACLE) :**

- **Mairie d’Arcachon : 35** invitations sur la Saison Culturelle et soirée Cadences au Théâtre Olympia par spectacle.
- **Protocole et Presse : 10** sur la Saison Culturelle et soirée Cadences au Théâtre Olympia par spectacle.
- **Relations publiques : 12** invitations sur la Saison Culturelle et **15** invitations pour les soirées Cadences au Théâtre Olympia par spectacle.
- **Sociétés de perception de droit d’auteur : 2** invitations/ spectacle
- **Production : invitations conformément aux contrats.**


**Partenaires selon convention**

Cette délibération n’appelant aucune observation, **B.LUMMEAUX**, demande au conseil d’administration de bien vouloir :

- **APPROUVER les tarifs et les partenariats tels que présentés**
- **AUTORISER Madame la Directrice Générale à mettre en place l’organisation nécessaire à l’exécution de cette délibération**
- **AUTORISER Madame La Directrice Générale à signer tout document nécessaire à l’exécution de la présente délibération**

Le conseil d’administration approuve à l’unanimité la délibération n°13 concernant les tarifs et partenariats CULTURE 2026-2027

Frédérique DUGENY  
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme  
Arcachon, le vendredi 6 mars 2026  
Bernard LUMMEAUX  
1<sup>er</sup> vice-président de la Régie Arcachon  
Expansion



**CONVENTION DE PARTENARIAT**  
*Entre UBA*  
**Et ARCACHON EXPANSION**  
Pour la Plage aux Ecrivains 2025  
**dimanche 03 mai 2026**

Envoyé en préfecture le 11/03/2026  
Reçu en préfecture le 11/03/2026  
Publié le  
ID : 033-439504960-20260306-2026030613-DE



Entre les Soussignés :

**ARCACHON EXPANSION** Palais des Congrès – Bld Veyrier Montagnères, 33120 ARCACHON

N° Siret : 439 504 960 000 14 / Code APE : 9004 Z

TVA intra communautaire : FR 034-395-049-60

E-mail : david.rodrido@arcachon.com

Téléphone : 05.56.22.01.17

Représenté par : **Madame Frédérique DUGÉNY**, Directrice Générale d’Arcachon Expansion & **M. Benoît DISSAUX**, Directeur de la Culture & du Théâtre Olympia scène conventionnée d’Intêret National  
Ci-après après dénommé « **ARCACHON EXPANSION** »

ET

**SAS UBA**, domicilié 68 Avenue du Général Leclerc 33260 La Teste-de-Buch

Téléphone : 05 57 72 28 28

Représenté par : **François LAMBERT, Président**

Ci-après après dénommé «**UBA**»

**IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT**

Arcachon Expansion organise du 2 au 3 mai 2026, une manifestation littéraire intitulée « La Plage aux Ecrivains » dont l’objectif est l’accueil de personnalités littéraires de premier plan.

L’UBA apporte son concours avec une mise en place d’un échange de marchandise. Une convention de partenariat est par conséquent conclue entre Arcachon Expansion et l’UBA afin de déterminer les apports de chacun.

**ARTICLE 1**

L’UBA s’engage à mettre à disposition d’Arcachon Expansion le bateau « Green boat » défini ci-dessous en contrepartie de l’engagement d’Arcachon Expansion d’apposer le logo de l’UBA sur la campagne de communication de la manifestation et d’une mise à disposition des places au théâtre Olympia d’Arcachon :

Apport UBA :

- Bateau Green boat avec le programme Tour Ile aux Oiseaux (2h) départ Arcachon pour un maximum de 49 personnes
- SOIT TTC D’ECHANGE MARCHANSISE : 1090 € TTC - facture d’échange marchandise

Apport Arcachon Expansion :

- Oriflamme publicitaire (fournie par l’UBA)
- Logo apposé dans la page Internet dédié à la Plage aux Ecrivains [www.arcachon.com](http://www.arcachon.com)
- Logo sur tout support numérique de la manifestation
- Dossier de presse
- Telmail
- Signalétique en ville
- SOIT TTC D’ECHANGE MARCHANSISE : 690 €- facture d’échange marchandise

- Places de spectacles pour la saison 2026-2027 du Théâtre Olympia d’une valeur de 400€TTC. Les places de votre choix devront être retirées au plus tard le 31 aout 2026
- SOIT TTC D’ECHANGE MARCHANSISE : 400 €- facture d’échange marchandise

## **ARTICLE 2**

Les deux signataires s'engagent à assurer la réalisation des interventions définies à l'article 1.  
Dans le cadre de cet accord, les parties reconnaissent que les prestations échangées par elles sont d'un montant équivalent, qu'elles s'engagent à facturer mutuellement en ECHANGE MACHARDISE.

La facture d'échange marchandise est à établir a :

**UNION DES BATELIERS ARCACHONNAIS** - 68 Avenue du Général Leclerc 33260 La Teste-de-Buch

## **ARTICLE 3**

### **Résiliation de la présente convention**

La présente convention pourra faire l'objet d'une résiliation, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée 7 jours, au moins, avant le terme souhaité. En cas de manquement de la part des signataires à leurs obligations, notamment en cas de non-respect des stipulations de la présente convention, cette dernière pourra être résiliée, sans indemnité, par décision motivée, après mise en demeure adressée à la partie défaillante par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet pendant une durée de 7 jours et après que cette dernière ait été mise en mesure de présenter ses observations.

## **ARTICLE 4**

### **Election de domicile**

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties à qualité élisent domicile aux adresses mentionnées en tête des présentes.

## **ARTICLE 5**

### **Contentieux**

En cas de litige, les parties privilégieront la recherche d'une solution amiable. Toutes les notifications et significations seront réputées régulièrement faites aux domiciles élus. A défaut de solution amiable, les parties se tourneront vers le Tribunal Administratif de BORDEAUX (9, Rue Tastet - CS 21490 - 33063 BORDEAUX CEDEX).

## **ARTICLE 6**

### **Enregistrement**

La présente convention est dispensée de la formalité d'enregistrement.

Fait à Arcachon, en 2 exemplaires, le 04 février 2026

**UBA**

**Benoît DISSAUX**

**Frédérique DUGÉNY**

**CONVENTION ENTRE  
LA LIBRAIRIE GENERALE d'ARCACHON  
& ARCACHON EXPANSION  
Dans le cadre de la Plage aux Écrivains  
Samedi 2 et dimanche 3 mai 2026**

**Entre les soussignes :**

**ARCACHON EXPANSION**

6 Boulevard Veyrier Montagnères BP 151 33120 Arcachon

La Régie **ARCACHON EXPANSION**, représentée par **Madame Frédérique DUGENY**, en sa qualité de Directrice Générale et en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration de la régie en date du 15 décembre 2020 et **Monsieur Benoît DISSAUX**, Directeur de la Culture et du Théâtre Olympia scène conventionnée d'Intérêt National

**Téléphone** : 05 56 22 47 36    **N° Siret** : 439 504 960000 14    **N° Licences** : PLATESV-D-2021-003795/  
PLATESV-D-2021-003282 / PLATESV-D-2021-003283

*Ci-après dénommé : **Arcachon Expansion**,  
D'une part,*

**Et :**

**LA LIBRAIRIE GENERALE**

49 cours Lamarque de Plaisance - 33120 Arcachon, représentée par **Madame Anne Giraudeau**

**Téléphone** : 05 56 83 53 32 - **Fax** : 05 56 83 20 53

**N° au registre du commerce**: RC Bordeaux B 342 893 518 / **Siret**: 342 893 518 00015

**N° intracommunautaire**: FR 28 342 893 518 000 15 / **Code APE**: 4761Z

*Ci-après dénommé : **La Librairie Générale**,  
D'autre part,*

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT**

**ARTICLE 1 : OBJET**

**Arcachon Expansion**, dans le cadre de sa manifestation littéraire « **LA PLAGES AUX ECRIVAINS** » le **samedi 2 et dimanche 3 mai 2026**, mettra à la disposition de **La Librairie Générale** un espace de vente des ouvrages sur le site même de la manifestation, sur la plage du centre-ville d'Arcachon, boulevard Veyrier-Montagnères. Cette mise à disposition se fera à partir du vendredi 1er mai jusqu'au lundi 4 mai au matin.

**ARTICLE 2 : OBLIGATIONS D'ARCACHON EXPANSION**

**Arcachon Expansion**

- assurera l'installation de **La Librairie Générale** sur le site de la « **PLAGE AUX ECRIVAINS** »
- assurera la communication promouvant la vente de livres des auteurs présentés par **La Librairie Générale**,
- prendra en charge pendant la manifestation les 2 repas de midi pour 2 personnes de **La Librairie Générale**.

**ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE LA LIBRAIRIE**

**La Librairie** s'engage

- à prévoir tout l'équipement informatique et le TPE pour assurer la vente des livres,
- le transport aller et retour des livres vers le site de la Plage aux écrivains
- à verser après la manifestation à **Arcachon Expansion**, la somme de **mille cinq cent euros HT** (1 500€ HT) pour l'occupation de l'espace dédié à la vente des livres des auteurs, durant toute la manifestation.

Fait à Arcachon, en 2 exemplaires, le 05 février 2026

*Pour La Librairie Générale*  
**Anne Giraudeau**

*Pour Arcachon Expansion*  
**Benoit Dissaux**

**Frédérique Dugény**

## CONVENTION DE PARTENARIAT

### ENTRE LES SOUSSIGNES :

**« LE CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL DE NOUVELLE AQUITAINE EN PYRÉNÉES ATLANTIQUES – MALANDAIN BALLET BIARRITZ »**

Gare du Midi – 23 Avenue Foch – 64200 Biarritz

Téléphone : 05.59.24.67.19

Représenté par : Monsieur Yves Kordian en sa qualité Directeur Délégué.

ET

**« ARCACHON EXPANSION »**

6 Boulevard Veyrier Montagnères BP 151 -33120 ARCACHON

Téléphone: 05 56 22 47 36

Siret : 439 504 960 000 14

Code APE : 9004Z

Licences : PLATESV-D-2021-003795/PLATESV-D-2021-003282 / PLATESV-D-2021-003283

N° TVA intracommunautaire : FR 03 439 504960

Représenté par : Madame Frédérique Dugeny, en sa qualité de Directrice Générale et Benoît Dissaux en sa qualité de Directeur de la Culture et du Théâtre Olympia Scène conventionnée d'Intérêt National.

### PREAMBULE

Par la volonté commune du Théâtre l'Olympia et du Centre Chorégraphique National de Biarritz de partager des actions liées à « l'Art Chorégraphique », il a été décidé d'un commun accord, la mise en place d'un projet de coopération entre les deux structures.

« La finalité poursuivie en matière de développement des pratiques chorégraphiques s'inscrit dans le processus de démocratisation des activités culturelles. Une telle démarche a vocation à s'inscrire dans le développement des politiques culturelles des collectivités territoriales nécessitant des collaborations fortes et localement adaptées. C'est donc dans le contexte global d'une dynamique de partenariat renforcée que sont mises en œuvre les actions de développement des pratiques chorégraphiques voulues par les deux partenaires. »

Cette coopération voulue dynamique et forte favorisera le partage de compétence lié à l'accueil de compagnies en Aquitaine. Par la volonté d'adjoindre à la formule « ACCUEIL STUDIO », mesure mise en place par le Ministère de la Culture, une formule « ACCUEIL PLATEAU » les deux partenaires souhaitent mieux accompagner les compagnies et contribuer au développement de la pratique et de la diffusion de la danse.

De ce fait, le Théâtre Olympia participera activement à la dynamisation de l'Accueil Plateau Aquitaine.

Chaque année, le CCN – Malandain Ballet Biarritz propose d'établir avec le Théâtre Olympia un calendrier d'activité labellisé « Accueil Plateau » en accompagnement de l'Accueil Studio déjà pratiqué par le CCN.

## **IL EST CONVENU ET ENTENDU CE QUI SUIT :**

Pour la bonne réalisation de l'« ACCUEIL PLATEAU » voulue par les deux structures, le CCN – Malandain Ballet Biarritz et le Théâtre l'Olympia s'associent dans le cadre de ce projet.

### **ACTIVITES**

Il est entendu que les activités artistiques seront établies chaque saison d'un commun accord entre les deux partenaires de cette convention et précisées dans une Annexe annuelle.

\* \* \* \*

### **1) Accueil au Théâtre Olympia.**

Le plateau du Théâtre Olympia d'Arcachon sera mis à disposition de compagnies chorégraphiques dans le cadre de la formule « ACCUEIL PLATEAU » initiée par le CCN de Biarritz, dans le cadre de la coopération entre les deux structures partenaires de ce projet.

Il est convenu que dans le contexte d'un accueil plateau à Arcachon, chaque compagnie pourra bénéficier suivant le projet retenu d'une diffusion, liée à :

- une résidence de création, ou
- un travail plateau autour du répertoire, ou
- une séance de répétition et ou représentation publique, ou
- autres actions liées à la pratique de la danse.

Le calendrier d'activité sera établi par le Directeur du Théâtre Olympia, sur la base d'une concertation entre les deux partenaires. Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'accueil des compagnies, le personnel nécessaire sera mis à disposition par le Théâtre Olympia.

### **2) Fonctionnement**

Un groupe de pilotage est constitué regroupant :  
le Directeur délégué du CCN de Biarritz, Yves Kordian  
l'administratrice de projet du CCN, Carine Aguirregomezcorta  
le Directeur du Théâtre Olympia, Benoît Dissaux

Ce groupe de pilotage a pour mission de permettre une juste mutualisation des moyens (partage des frais), une bonne circulation des informations et la définition d'actions communes à rayonnement territorial.

### **3) Opérations spécifiques**

Le Partenariat, voulu fort et exemplaire, du CCN de Biarritz et du Théâtre Olympia conduit naturellement les deux structures à envisager des projets communs à vocation pédagogique et artistique. Ainsi les deux partenaires pourront élaborer des opérations spécifiques à la danse, avec toutefois le souci d'un financement spécifique à ces opérations.

### **4) Financement**

Dans le cadre de cette convention, il est défini que pour la saison 2025-2026 le CCN – Malandain Ballet Biarritz apportera au Théâtre Olympia une enveloppe financière d'un montant de **8 000 Euros HT** répartie comme suit :

## ACCUEIL STUDIO / ACCUEIL PLATEAU

- Compagnie IBAWA

### 5) Communication

Les deux Partenaires s'engagent à faire apparaître sur tout document (affiches, programmes, tracts, dossiers de presse...) sur tout support d'information ou de publicité concernant les compagnies soutenues

*« Coopération Accueil Studio – Accueil Plateau 2026 »*

***LE CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL DE NOUVELLE AQUITAINE EN PYRÉNÉES ATLANTIQUES – MALANDAIN BALLET BIARRITZ – THEATRE OLYMPIA D'ARCACHON SCENE CONVENTIONNEE D'INTERET NATIONAL***

Dans le même esprit, dans toute communication orale, dans toute émission radiophonique ou télévisuelle, il sera fait mention du présent partenariat dans un souci constant de défendre au mieux l'image de marque de chacun des partenaires et ce dans le respect du meilleur équilibre.

### 6) Annulation

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure.

Le non-versement par le Ministère de la Culture et de la Communication du montant de la subvention « Accueil Studio » attribué au Centre Chorégraphique National de Biarritz pour la saison 2025-2026 entraînera automatiquement l'annulation du présent protocole d'accord et le non-versement ou la restitution, de la somme indiquée à l'article 4 «Financement» de cette convention.

### 7) Compétence Juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent accord, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif de Pau.

Fait à Arcachon, le 05 février 2026 en deux exemplaires.

Malandain Ballet Biarritz  
Centre Chorégraphique National

Arcachon Expansion et  
Théâtre Olympia

Le Directeur Délégué,  
Yves Kordian

Le Directeur  
Benoît Dissaux

La Directrice Générale  
Frédérique Dugeny